

leçon du passé, à savoir que lorsque les États-Unis souhaitent obtenir des concessions de la part de l'Angleterre, ils y parviennent inmanquablement; il en ira exactement de même dans ce cas s'ils décident d'interpréter le Traité de façon à avoir le droit d'utiliser les canaux à des conditions établies par eux-mêmes. Quand les Américains ont demandé une partie du Nouveau-Brunswick, ils se sont tout d'abord heurté à une résistance; après un important échange de correspondance, une Commission a été nommée et elle a fini par céder à toutes les exigences des États-Unis. S'il est un sénateur qui doit s'opposer à cette mesure, c'est bien le ministre de la Marine et des Pêcheries, qui a déclaré que nos pêcheries ont une telle importance sur le plan commercial que nous ne devrions pas les céder, si ce n'est à des conditions intéressantes. Il est inutile de préciser que nous possédons les canaux et que les Américains ne peuvent pas s'en servir sans notre consentement. Si une question se pose à ce sujet, je maintiens que la Grande-Bretagne, au lieu de se trouver mêlée à cette affaire, déclarera que le geste des États-Unis est conforme à l'interprétation de cette partie du Traité, et leur donnera le droit de naviguer sur le Saint-Laurent. En conclusion, je regrette sincèrement que l'on ait sacrifié de façon aussi flagrante les droits du Canada dans l'intérêt de l'Empire. Je le regrette car nous ne risquions pas de déclencher une guerre parce que nous décidions de réserver nos droits à l'égard des pêcheries et du Saint-Laurent, tant que nous n'obtiendrions pas les concessions auxquelles nous avons pleinement droit. La question des pêcheries aurait dû être abordée séparément, et non mêlée à une affaire d'importance aussi cruciale pour l'Empire que le problème de l'*Alabama*. Je ne veux pas passer pour déloyal vis-à-vis de l'Empire britannique si je m'oppose au Traité, car je suis simplement mû par le désir d'exprimer mon opinion de Canadien, désireux de promouvoir les intérêts du Canada tout en préservant l'honneur de l'Angleterre. J'ai parlé en toute franchise et sans réserve sur cette question, tout en respectant le véritable principe en cause et les faits historiques, j'en suis convaincu.

L'hon. M. WARK : Le sénateur se méprend tout à fait sur les sentiments du Sénat, à mon avis, s'il pense que les autres sénateurs ne lui accordent pas la plus haute intention lorsqu'il s'adresse à eux; nous devons tous admettre qu'il s'exprime toujours en des termes clairs, modérés et intelligents. Certaines questions qui ont été portées à l'attention de la population canadienne ont peut-être suscité une plus grande divergence d'opinions que la question dont le Sénat est actuellement saisi. L'hon. ministre des Postes a signalé que bien des gens ont changé d'opinion depuis le début de ce débat. Mes sentiments à ce sujet n'ont pas changé. J'ai peut-être envisagé le Traité sous un jour plus favorable que d'autres du fait que j'ai toujours été fermement convaincu qu'il importe de protéger les liens entre la mère-patrie et la Puissance. J'ai lu très attentivement le Traité et pour la raison que je viens d'indiquer, j'en suis arrivé à la conclusion que les Canadiens devraient accepter cette mesure. Je suis conscient du fait que le Traité comporte une lacune, étant donné que la question du droit des Américains de pêcher dans nos baies et dans nos eaux côtières n'a pas été réglée en même

temps que les autres, car il est évident que cette question risque de se poser à nouveau à l'avenir si elle n'est pas résolue dans l'immédiat. Il est également regrettable que, même si les parties au Traité ont pris bien soin de définir tous les détails relatifs aux navires, elles n'ont pas défini le rôle du gouvernement pour prévenir le genre de problème dont nous avons été témoins ces dernières années aux États-Unis. Aucun autre pays du monde, à mon avis, n'offre un refuge plus sûr aux délinquants politiques de l'Angleterre. Nous rappelons qu'il y a quelques années, un grand homme d'État anglais, Lord Palmerston, céda aux instances présentées par l'empereur Napoléon, mais cette violation du droit d'asile suscita un tel tollé qu'il fut obligé de démissionner. En même temps, toutefois, ces réfugiés politiques doivent se conformer aux lois du pays. Chacun sait, néanmoins, que ces Fenians se sont organisés ouvertement, ont nommé des généraux, mobilisé des fonds, acheté des armes et des fournitures au vu et au su du gouvernement américain, et que rien n'a été fait pour mettre un terme à leurs activités illégales tant que le Canada n'a pas subi des pertes importantes. Je soutiens que cet état de chose a été tout à fait regrettable pour notre pays, et ce problème aurait dû être examiné en même temps que les autres questions réglées par les hauts commissaires. Nous sommes tous conscients des avantages que nous procure notre état de colonie de la Grande-Bretagne — en temps de paix, nos navires se trouvent dans toutes les régions du monde, et si des problèmes surgissent, les nôtres peuvent consulter les consuls britanniques et les représentants accrédités de la Grande-Bretagne.

Les navires britanniques les protègent en temps de guerre quel que soit l'océan. Nous devons nous rappeler que nous avons toujours été défendus en temps de guerre et que l'Empire tout entier s'est engagé à nous protéger en cas de danger. En contrepartie de ces avantages, nous devrions, me semble-t-il, être disposés à faire quelques sacrifices pour l'Empire; cependant, je ne crois pas que les sacrifices qui nous sont demandés sont aussi gros que certains semblent le penser. Je ne suis toujours pas disposé à admettre que le fait d'exporter du poisson aux États-Unis alors que tous les marchés du monde nous sont ouverts, profitera beaucoup à l'industrie du poisson. Elle n'en profitera qu'à long terme. Si nous constatons que le prix du poisson demeure aussi élevé aux États-Unis qu'auparavant, nos pêcheurs alors en profiteront à hauteur des droits de douane demandés et nous ne pourrions que nous en féliciter. En revanche, si nous constatons que le prix du poisson est réglementé à Halifax ou Saint-Jean par les marchés du monde et que le prix du poisson pêché par les États-Unis est le même, ce seront alors les consommateurs américains et non pas nos pêcheurs qui en profiteront. J'espère que le ministre de la Marine en tiendra compte lorsqu'il présentera la position du Canada pour obtenir d'autres indemnités. Je suis partisan du libre-échange, et ce sont en général les consommateurs qui paient les droits de douane. J'ai étudié avec beaucoup d'attention la position de ce pays par rapport au Traité de Réciprocité et j'ai des idées fermes à ce sujet. Le point fort de l'Ontario est l'agriculture, et les habitants de cette province